

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1097

présenté par

Mme Six, M. Brindeau et Mme Thill

-----

**ARTICLE 3**

À la fin de l'alinéa 18, supprimer les mots :

« et professionnelle ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Certains parents accordent une importance exagérée à la génétique. Dans certains pays, les parents peuvent choisir sur catalogue le donneur et sélectionner des critères très précis. Ces parents peuvent croire par exemple que si le donneur est professeurs de mathématiques, leur enfant sera forcément très bon en mathématiques, cela s'appelle « l'eugénisme positif ».

Il est à craindre que si les parents ont accès à la profession du donneur, l'enfant risque d'être élevé en tenant compte des capacités qu'ils pensent innées et acquises du donneur.

Il est préférable que l'enfant puisse se développer sans idée préconçue de ses capacités afin qu'il ait le droit à un avenir ouvert